

# Procédure création d'un compte Cap Métiers

MAJ: 30/04/2024







Pour accéder à la plupart des actions, ma structure doit avoir créé un compte Cap Métiers. Je devrai également disposer d'un compte personnel.

# Offre de service aux pros depuis mon compte Cap Métiers

Adhérer ou renouveler votre adhésion à Cap Métiers



Ma structure est adhérente à Cap Métiers



Ma structure n'est pas adhérente à Cap Métiers





Je bénéficie des actions de formation, des parcours d'autoformation Parcours Pro et des ateliers de codéveloppement.



Je peux participer aux : webinaires, webateliers, journées professionnelles conférences, réunions d'informations...





#### Organisme de formation :

Je peux publier mon offre de formation **Prescripteur:** 

Je peux réaliser, suivre des candidatures sur l'offre conventionnée







## Rendez-vous sur la <u>page de connexion</u> à Cap métiers pro

Navigateurs conseillés : Mozilla Firefox et google Chrome

# Je me connecte ou crée mon compte individuel

Ou depuis <u>cap-metiers.pro</u>, cliquez sur le bouton « **Connexion** » en haut de la page d'accueil.









ORIENTATION-PARCOURS

FORMATION-VAE

ORGANISME DE FORMATION

BESOINS DE L'ÉCONOMIE

EMPLOI-INSERTION

TERRITOIRES

2 Cliquez sur « Identifiant »,

Conne	ectez-vous aux comptes de	s service	s de
	Métiers Nouvelle-Aquitaine		
⊞ 10/01	1/2022		
Bienvenue sur la page de connexion et de création de compte Cap Métiers. Elle est destinée aux acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi pour leur permettre de s'inscrire aux actions de professionnalisation ParcoursPro. et aux prestataires d'intégrer leur offre de formation et d'apprentissage dans la base réglonale Rafael:			
	Identifiant	፟	>
	Mot de passe		<i>\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\</i>
Votre contact pour la création du compte : tus@cap-metiers.pro Une fois connecté(e), vous pourrez accéder aux services Rafael et ParcoursPro (voir plus bas).			

Je n'ai pas de compte : Cliquez sur « Créer un compte ».





Rattachez votre compte personnel à votre structure et complétez les informations demandées.

Vous ne trouvez pas votre structure dans la liste déroulante ? Contactez tus@cap-metiers.pro



J'ai déjà un compte: Saisissez votre identifiant et votre map puis cliquez sur « Valider ».

Le **référent** de votre structure confirmera toute demande de rattachement de compte.

Vous recevrez un mail de confirmation.

### Votre structure n'a pas de compte ?



#### Les comptes personnels sont rattachés à, a minima, un statut :

Le « référent » de la structure confirme les demandes de création de compte, attribue les droits (employeur et bénéficiaires) et signale toute modification concernant la structure.

Si vous êtes le premier utilisateur créé pour votre structure, vous serez automatiquement «référent», ce statut pouvant être par la suite attribué à une autre personne dans votre structure.



Le « **bénéficiaire** » effectue ses demandes d'inscription aux formations, en ligne, et peut retrouver, sur son espace personnel, les actions suivies, demandées, refusées, annulées.

L' « **employeur** » est alerté de chaque demande d'inscription et peut valider ou refuser la participation à la formation du (des) salarié(s). Il est informé de la présence effective en formation. Il a une vision globale de l'ensemble des décisions qu'il a prises (accords/refus).





Le « **gestionnaire** OF » (catalogue formation / pré-inscription / général) gèrent le catalogue de formation sur Rafaël et/ou des candidatures